



## Virement salaire suite à rupture conventionnelle

-----  
Par milousou

Bonjour,

Tout d'abord merci par avance à ceux ou celles qui voudront bien consacrer du temps à ma question.

J'étais salariée d'un grand groupe jusqu'au 30/11/20, date à laquelle une rupture conventionnelle a été actée.

J'ai passé tous les entretiens, reçu l'homologation de la DIRECCTE sans problème.

Lors de mes entretiens nous avons convenu d'une indemnité de RC qui convenait aux deux parties. Il m'avait été signalé lors de ces entretiens (par écrit et par oral) que cette indemnité ainsi que le solde de tout compte me seraient versés le 30/11, dernier jour de mon contrat.

Mais ce matin sur mon compte aucun virement n'apparaît : ni salaire de novembre, ni indemnité de RC, ni solde de tout compte. J'ai signalé à mon employeur le problème tout en lui indiquant que j'étais à la limite de mon découvert autorisé et en lui demandant d'où venait le problème. J'ai reçu une réponse très sèche m'indiquant que la date de valeur serait au 04/12. Jamais cela ne s'était produit auparavant, mes salaires, virés le 30 étaient le jour même sur mon compte bancaire. J'ai demandé à mon employeur s'il pouvait - au moins - me verser ma paye de novembre il m'a répondu que s'il faisait cela la date de valeur serait quand même au 04/12. J'ai réussi à obtenir ma fiche de paye du mois de novembre sur laquelle figurent bien ma paye, mes congés payés ainsi que mon indemnité RC mais avec une date de règlement au 30/11. A force d'insister j'ai obtenu la réponse suivante : "Bonjour Monsieur,

Le délai de 4 jours est dû aux validations consécutives et internes de notre société.

Bonne journée"

Avez-vous déjà vu ce type de réponse ? Est-il normal que je ne reçoive pas au minimum ma paye de novembre le 30 sachant que le virement de la paye d'octobre ayant eu lieu le 30/10 ?

Je vous avoue que je suis un peu désespérée car je ne sais pas comment je vais faire pour tenir jusque là, j'ai des prélèvements qui se présentent et qui ne pourront pas être honorés. J'ai surtout peur de ne rien recevoir le 04/12 comme c'est parti. Etant salariée d'un grand groupe je me pensais à l'abri de ce genre de choses mais ce n'est visiblement pas le cas.

Merci d'avance pour vos conseils ils seront les bienvenus